

SPÉCIAL POUR L'ANNÉE DU 10^E ANNIVERSAIRE DOKKAN BATTLE ! 2^E PARTIE
CAMPAGNE DE CADEAUX
RÈGLES OFFICIELLES

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

1. ADMISSIBILITÉ

La « Campagne de cadeaux spéciale pour l'année du 10e anniversaire de DOKKAN BATTLE 2^e partie » (« **promotion** ») est ouverte aux personnes âgées d'au moins dix-huit (18) ans ou ayant atteint l'âge de la majorité dans leur État ou pays de résidence (le plus élevé des deux), à la date de début de la promotion. Les employés du sponsor, de ses affiliés, de ses fournisseurs, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles pour participer à cette promotion. Si un gagnant est jugé inéligible, le sponsor se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant et d'exiger la restitution de tout prix déjà attribué. CETTE PROMOTION EST OUVERTE AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES ÉTATS-UNIS (À L'EXCEPTION DE RHODE ISLAND), DU CANADA (À L'EXCEPTION DU QUÉBEC), DU ROYAUME-UNI, DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE, DES PAYS-BAS, DU JAPON, DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE, DE TAÏWAN ET DE HONG KONG. CETTE PROMOTION EST NULLE LÀ OÙ ELLE EST INTERDITE OU RESTREINTE PAR LA LOI.

2. PÉRIODE DE LA PROMOTION

La promotion commence à 14:00 (JST), le 30 septembre 2025, et se termine à 23:59 (JST), le 9 novembre 2025 (la « **Période de la promotion** »).

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer à la Promotion, vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1) Utilisez le « Code de participation » indiqué dans cet avis, et
- 2) Accédez au site web désigné pour l'inscription et remplissez le formulaire avec le Code de participation et les autres informations requises.

Vous devez compléter toutes les étapes pour que votre participation soit prise en compte.

Une seule (1) participation par personne est autorisée.

Les participations générées par un script, une macro ou tout autre moyen automatisé seront disqualifiées. Toute tentative de participer deux (2) fois ou plus, y compris, mais sans s'y limiter, en utilisant plusieurs comptes, entraînera l'annulation de toute participation supplémentaire.

Les participations incomplètes, illisibles ou incompréhensibles seront disqualifiées. Toutes les informations fournies par les participants deviennent la propriété du Sponsor.

4. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues.

5. PRIX

a. RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES ÉTATS-UNIS (À L'EXCEPTION DE RHODE ISLAND) ET DU CANADA (À L'EXCEPTION DU QUÉBEC)

i. 3 gagnants recevront : des « NOTHING Ear »

* Prix de vente : 129 USD

b. OUVERT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES ÉTATS-UNIS (À L'EXCEPTION DE RHODE ISLAND), DU CANADA (À L'EXCEPTION DU QUÉBEC), DU ROYAUME-UNI, DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE, DES PAYS-BAS, DU JAPON, DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE, DE TAÏWAN ET DE HONG KONG

i. 25 gagnants recevront : 100 objets dans le jeu appelés « Pierre Dragon »

ii. 5 gagnants recevront : 100 objets dans le jeu appelés « [Rituel mystérieux] Vieux Kaïo Shin »

iii. 17 gagnants recevront : 100 objets dans le jeu appelés « Sphère d'aptitude de lien (Grande) »

Limite d'un (1) prix par personne. Les gagnants seront responsables de toutes les taxes fédérales, nationales et/ou locales découlant de l'acceptation du prix. Les prix ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent. Aucune substitution de prix n'est autorisée, sauf si le sponsor décide, à sa seule discrétion, de remplacer un prix par un prix d'une valeur égale ou supérieure. Tous les prix seront attribués.

6. SÉLECTION ET NOTIFICATION DES GAGNANTS

50 gagnants potentiels seront tirés au sort de manière aléatoire par le sponsor parmi toutes les participations éligibles vers le début du mois d'octobre 2025. Le sponsor contactera les gagnants potentiels via un message en jeu. En cas de manquement d'un gagnant à fournir les informations requises dans le délai spécifié, de non-respect des exigences mentionnées ci-dessus, ou si un gagnant ne peut pas accepter un prix tel que spécifié par le sponsor, le prix sera annulé. En cas d'annulation ou de disqualification d'un gagnant, le sponsor sélectionnera aléatoirement un gagnant suppléant. Toute correspondance relative à la notification et au formulaire de réponse sera fournie uniquement en anglais.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La promotion est soumise aux présentes Règles officielles. En participant et/ou en acceptant un prix, vous acceptez : (i) d'être lié par ces Règles officielles ; (ii) de renoncer à tout droit de contester une ambiguïté dans la promotion ou dans ces Règles Officielles ; (iii) que le sponsor peut interdire à un participant de participer à la promotion s'il détermine, à sa seule discrétion, que ce participant tente de compromettre le bon déroulement de la promotion de quelque manière que ce soit ; (iv) que les prix sont fournis « EN L'ÉTAT » et SANS AUCUNE GARANTIE, expresse ou implicite ; (v) de libérer X (anciennement « Twitter »), le sponsor, ainsi que sa société mère, ses filiales et ses entités affiliées, ainsi que leurs directeurs, employés, dirigeants, concédants et agents respectifs (collectivement les « **Parties déchargées** ») de toute réclamation, responsabilité, perte ou dommage, y compris, mais sans s'y limiter, toute blessure liée à l'attribution, la réception et/ou l'utilisation ou mauvaise utilisation d'un prix ou à la participation à la promotion ; (vi) que les Parties Déchargées ne sont pas responsables des erreurs d'impression, typographiques, administratives ou technologiques dans tout support associé à la promotion ; et (vii) que les lois de l'État de Californie, sans tenir compte des dispositions en matière de conflit de lois, régiront tous les litiges et réclamations découlant de cette promotion, lesquels devront être portés exclusivement devant les tribunaux fédéraux situés dans cet État.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Toute information que vous fournissez sera utilisée uniquement pour l'administration de la promotion et conformément à la politique de confidentialité du sponsor, disponible à l'adresse suivante : <http://legal.bandainamcoent.co.jp/privacy>.

9. LISTE DES GAGNANTS/DEMANDE DES RÈGLES

Pour obtenir une copie des présentes règles officielles ou la liste des gagnants dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de la Période de la promotion, envoyez votre demande (veuillez préciser « Liste des gagnants » ou « Règles » ainsi que le nom de la promotion) accompagnée d'une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse au sponsor.

10. ABSENCE D'APPROBATION

La promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée, administrée par, ou associée à X (anciennement « Twitter ») ou à tout autre tiers.

11. SPONSOR.

Bandai Namco Entertainment Inc. 5-37-8 Shiba, Minato-ku, Tokyo, 108-0014, Japon

©BIRD STUDIO/SHUEISHA, TOEI ANIMATION

©Bandai Namco Entertainment Inc.